



Convention sur la signalisation routière, signée à Vienne, le 8 novembre 1968 - Adhésion par l'Arménie.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 28 juin 2018, l'Arménie a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 28 juin 2019, conformément au paragraphe 2 de l'article 39 de la convention.

